



## Crèche

**Accueillir vos enfants pendant vos heures de travail**

### POUR QUI ?

- Tous les professionnels dans la limite des places disponibles. La tranche d'âge des enfants s'étend de 10 semaines à 3 ans environ

### QUELS AVANTAGES ?

- Les enfants des agents accueillis du lundi au vendredi, de 5h45 à 21h15, sur l'ensemble de l'année (fermeture samedi - dimanche et jours fériés)

### COMMENT ?

En contactant la directrice de la crèche et son équipe

### VOS CONTACTS

Crèche «Les P'tits Loups»

3d, rue du Dr Léon Mangeney à Mulhouse

☎ 03 89 64 62 80



## Amicale du personnel

**Des activités organisées par les agents pour les agents**

### POUR QUI ?

- Tous les professionnels

### QUELS AVANTAGES ?

- Location de chalets, activités sportives, fête de Noël...

### COMMENT ?

- En contactant le secrétariat de la DRH

### VOS CONTACTS

Secrétariat de la DRH - Site du Hasenrain

✉ DRH-SECRETARIAT@ghrmsa.fr

☎ 03 89 64 79 58



## Conciergerie

**Améliorer la qualité de vie au travail des personnels**

### POUR QUI ?

- Tous les professionnels

### QUELS AVANTAGES ?

- Des prestations sur mesure à des tarifs négociés :
- Pause gourmande
- Cadeaux et divertissement
- Pressing et cordonnerie
- Vie du service

### COMMENT ?

- Du lundi au vendredi au comptoir Happytal
- Par téléphone
- Par email à [ch-mulhouse@happytal.com](mailto:ch-mulhouse@happytal.com)
- 24h/24 et 7j/7 sur [www.happytal.com](http://www.happytal.com)

### VOS CONTACTS

Happytal



Sites de Mulhouse

☎ 03 67 26 08 08

Sites d'Altkirch

☎ 03 89 08 75 55

Sites de Thann et Cernay

☎ 03 89 37 67 50



## Et encore plus...

**La DRH est attentive à vos besoins, en proposant une équipe de professionnels à votre écoute : assistante sociale du personnel, service de santé au travail, unité de ressources et soutien, psychologue du travail, ergonome...**

[www.ghrmsa.fr](http://www.ghrmsa.fr)



Groupement Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace



# A vos côtés au quotidien



## GHR

Mulhouse Sud-Alsace

## Prendre soin de ceux qui soignent

*En tant qu'agent du GHRMSA, vous bénéficiez d'avantages sociaux pour vous permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.*

*Cette plaquette détaille les services auxquels les agents peuvent recourir et les modalités pour les mobiliser.*



## Comité de Gestion des Œuvres Sociales

Une action sociale et solidaire à destination des professionnels hospitaliers

### POUR QUI ?

- Tous les agents dès l'arrivée dans l'établissement
- Les membres de la famille
- Les retraités

### QUELS AVANTAGES ?

- **Famille** : naissance, adoption, garde d'enfants, scolarité des enfants, maladie, ...
- **Logement** : location, déménagement, travaux ou frais d'accession à la propriété
- **Vacances** : chèques vacances, catalogue vacances, prestations pour vos vacances
- **Loisirs** : billetterie, chèques culture, ...
- **Consommation** : chèques de réductions sur de grandes enseignes, soutien scolaire, achat de voitures neuves et d'occasion
- **Retraite** : complémentaire retraite, versement d'une prestation annuelle pour les revenus modestes

### COMMENT ?

- 1 Demandez votre **numéro d'adhérent** sur le [www.cgos.info](http://www.cgos.info), rubrique « Espace agent »
- 2 Chaque année, renouvelez vos droits d'accès au C.G.O.S. en constituant votre **dossier C.G.O.S. sur internet**
- 3 Connectez-vous à votre **espace agent sécurisé** par un mot de passe pour avoir accès à l'ensemble des services

+ L'établissement dispose également d'un **service social dédié aux personnels** afin de leur offrir un espace d'**écoute**, d'**aide**, de **soutien**, de **conseil** et d'**orientation**. L'assistante sociale est joignable en direct au 03 89 64 65 66.

### VOS CONTACTS

Antenne DRH - Site Emile Muller

✉ DRH-ANTENNE@ghrmsa.fr

☎ 03 89 64 60 02

[www.cgos.info](http://www.cgos.info)

✉ 14prest@cgos.asso.fr ☎ 01 45 70 82 20



## Mutuelle

Un régime complémentaire santé destiné à mieux couvrir vos dépenses

### POUR QUI ?

- Tous les professionnels

### QUELS AVANTAGES ?

- Une **complémentaire performante**, conçue pour vous et votre famille, adaptée à vos besoins de santé et composée d'une offre de base (option Confort) et d'une Surcomplémentaire
- Une **offre « Jeunes »** pour les moins de 30 ans
- Des **tarifs négociés** et des formalités simplifiées
- Une qualité de service pour **vous faciliter le quotidien** : pas d'avance d'argent, un remboursement entre 48h et 72h, suivi en temps réel des remboursements, une équipe de conseillers à votre écoute
- **Un accès au réseau Sant'Eclair** permettant de bénéficier des prestations de qualité à des tarifs avantageux sur l'optique et l'audition

### COMMENT ?

- Les bulletins d'adhésion peuvent être retirés à l'antenne DRH ou téléchargés sur Kaliweb.



### VOS CONTACTS

Antenne DRH - Site Emile Muller

☎ 03 89 64 60 02

[www.generation.fr](http://www.generation.fr)

✉ 14prest@cgos.asso.fr ☎ 0 820 904 904 ou 02 98 51 38 00



## Transport Domicile-Travail

Faciliter les déplacements dans une démarche éco-responsable

### POUR QUI ?

- Tout agent peut bénéficier de la prise en charge partielle du titre de transport lorsqu'il utilise les transports en commun pour se rendre sur son lieu de travail

### QUELS AVANTAGES ?

- La prise en charge est fixée à **50 % du prix de l'abonnement** (bus, train, vélo), dans la limite de 86,16 € par mois. Elle est versée à terme échu

### COMMENT ?

- Le formulaire ainsi que les pièces justificatives sont à transmettre au bureau de paie

+ De plus, le **GHRMSA s'associe à KLAXIT** pour favoriser le covoiturage entre professionnels. Cette plateforme permet **un transport gratuit pour les covoitureurs** et une participation pour les conducteurs. Inscriptions sur : [www.klaxit.com](http://www.klaxit.com)

### VOS CONTACTS

Service paie - Site du Hasenrain

✉ DRH-PAIE@ghrmsa.fr ☎ 03 89 64 79 58



## Restaurants du personnel

Bien manger sur place ou à emporter



### POUR QUI ?

- Tous les professionnels de 11h 30 à 14h, dans les restaurants de Mulhouse, Altkirch, Rixheim, Sierentz et Thann.
- Sur les sites d'EM1 et EM3 la distribution automatique, réservée aux professionnels, est accessible 24h/24, 7j/7.

### QUELS AVANTAGES ?

- Une participation de l'établissement sur les frais de repas

### COMMENT ?

- En chargeant son badge ou en achetant des tickets